



Conservation des espèces : Exceptions en trafic voyageurs

Les produits suivants importés en trafic voyageurs n'exigent pas la présentation d'un permis, la déclaration et la soumission à un contrôle :

- jusqu'à 125 grammes de caviar par personne (non cumulable)
(donc p.ex. 1 paquet de 250 gr pour deux personnes = inadmissible)
- 2 spécimens d'espèces de crocodiles inscrites à l'annexe II CITES,
- 3 spécimens de strombes géants (Queen Conch, *Strombus gigas*),
- 3 kilos de coquilles ou demi-coquilles de tridacnides (*Tridacnidae spp.*) par personne (non cumulable)
(p. ex. 1 tridacnide à 4kg pour deux personnes = pas autorisé)
- 3 pièces de Rainsticks (bâtons de pluie fabriqués à partir du bois de cactus morts)
- 4 pièces d'hippocampes (*Hippocampus spp.*)
- bois d'aigle (*Aquilaria spp.*):
 - 1 kg de plaquettes ou de copeaux de bois,
 - 24 ml d'huile,
 - 2 jeux de perles ou grains de chapelet, ou
 - 2 colliers ou bracelets